

LE TATOUAGE - Tatau

A l'origine du nom

Deux mots polynésiens ont été adoptés dans de très nombreuses langues : *tapu* à l'origine de tabou en français et *taboo* en anglais et bien sûr *tatau*. Les mots tatouage (français), *tatoo* et *tattoo* (ancien anglais), sont donc bien dérivés de ce mot tahitien qui désigne la pratique consistant à inscrire sur la peau des marques indélébiles.

Origines mythiques

Il existe une multitude de légendes sur les origines du *tatau*. Elles possèdent un point commun : c'est toujours un dieu qui en fait le cadeau à un homme. Sur l'île de Tahiti, l'une de ces légendes raconte que les premiers *tatau* furent réalisés pour les fils du dieu Ta'aroa, le dieu suprême créateur de toute chose dans le panthéon polynésien. Ces derniers l'enseignèrent aux hommes qui, trouvant cela extrêmement décoratif, en firent abondamment usage. Les deux fils de Ta'aroa, Matamata et Tū Ra'i Pō devinrent donc les divinités tutélaires du tatouage.

Origines historiques

Elles sont assez floues remontant, sans doute, aux origines de la civilisation *māori*. Le tatouage existait probablement déjà, chez les migrants venus d'Asie du Sud Est qui peuplèrent, par vagues successives, à partir du 2^{ème} siècle avant JC, les îles de Polynésie orientale puis occidentale. Cette pratique semble avoir existé dans toutes les îles de ce que l'on appelle communément le « triangle polynésien », une zone délimitée par l'actuelle Polynésie française, la Nouvelle Zélande, Hawaï, Samoa, l'île de Pâques et les îles Cook. Pratiqué à grande échelle, le tatouage se retrouvait sous des formes singulières dans toute la Polynésie française, à l'exception du Sud de l'archipel des Australes ainsi qu'à l'Est de celui des Tuamotu. C'est dans l'archipel des Marquises que l'art du tatouage aurait atteint son développement le plus important de par sa grande richesse et la complexité de ses motifs.

Rôle dans la société traditionnelle

Dans la société polynésienne pré européenne, le tatouage constituait un précieux repère social. Il pouvait ainsi indiquer l'appartenance à un territoire précis, à un clan, une famille et le rang dans l'échelle sociale. Il pouvait aussi marquer l'accomplissement de rites sociaux importants tel le passage de l'enfance à la puberté, le mariage etc... Il pouvait également représenter des faits remarquables de la vie de celui qui le portait : actes de bravoures à la guerre, prouesses de chasseur ou de pêcheur, etc... De façon plus simple, il pouvait être purement décoratif. Son usage était très répandu. «Le Tatouage n'était pas une obligation, mais il n'aurait pas été convenable pour un Tahitien de ne pas être tatoué du tout », explique l'anthropologue Anne Lavondes à propos du tatouage dans les îles de la Société.

Différents types

On peut distinguer quatre types de tatouages : ceux destinés aux dieux, aux prêtres et aux *ari'i*, héréditaires et donc réservés à leurs descendants ; ceux de type *hui ari'i*, réservés aux chefs (hommes et femmes) ; ceux de types *hui to'a*, *hui ra'atira* et *'āto'ai*, *manahune*, pour les chefs de guerre, les guerriers, les danseurs, les rameurs, etc.

Sacré

Un des aspects fondamentaux du tatouage était son caractère sacré. Supposé hérité des dieux, le tatouage était porteur de pouvoir surnaturel. Certains motifs étaient censés protéger l'homme de la perte de son *mana*, le prestige et l'essence divine responsable de la santé, de l'équilibre et de la fertilité et des influences maléfiques.

Et pour l'au-delà

Un tatouage allait également bien au-delà de la vie terrestre. Indélébile, donc éternel, « cette œuvre inaltérable inscrite sur leur peau témoignerait plus tard de leur origine, de leur rang et de leur héroïsme au moment de comparaître devant leurs ancêtres : les dieux du légendaire pays d'Hawaïki », explique Karl Von Den Steinen, ethnologue allemand ayant procédé, de 1897 à 1898 à un relevé précis des diverses formes d'expression artistique des Marquisiens, dont le tatouage.

Spécifique à chaque archipel

Les populations avaient développé un graphisme et des motifs spécifiques. Ainsi, le tatouage tahitien et le tatouage marquisien sont complètement différents tant du point de vue graphique que symbolique. En marquisien, tatouage se dit d'ailleurs *patu tiki*, ce qui signifie « frapper des images », une expression révélatrice. Dans cet archipel, le corps pouvait être entièrement recouvert de tatouage y compris le visage. Cela contrairement aux Iles Sous-le-Vent où le visage n'était, apparemment, jamais tatoué. Malheureusement, une grande partie de la signification des motifs et des graphismes a été perdue.

Les outils du tatouage traditionnel

Les outils du tatouage traditionnel étaient composés d'un petit peigne dentelé en os ou en écailles de tortue ou nacres, fixé à un manche de bois. Les dents étaient trempées dans une encre à base de charbon de *ti'a'iri*, la noix du bancoulier (*Aleurites Moluccana*, nom scientifique), diluée dans l'huile ou dans de l'eau. Les dents étaient placées sur la peau tandis que le tatoueur frappait le manche à l'aide d'une autre baguette de bois, provoquant l'incision de la peau et la pénétration de l'encre. Avec les outils traditionnels, la réalisation d'un tatouage pouvait être extrêmement douloureuse et requérait des jours, des semaines, des mois voire des années entières. Ce qui en renforçait le rôle de rite de passage.

Des « prêtres » tatoueurs

Responsable de cette délicate opération, le prêtre tatoueur *tahu'a tatau*, aux Iles de la Société et *tuhuka patu tiki* aux Marquises, était largement rémunéré et jouissait d'une grande considération dans la société traditionnelle. Ce statut était bien souvent hérité de père en fils.

L'interdiction

Dès leur établissement durable dans les îles polynésiennes à la fin du 18ème siècle, les missionnaires tant catholiques que protestants luttèrent contre la pratique du tatouage. Converti au catholicisme dès 1812 et deuxième « roi » de la dynastie du même nom, Pōmare II établit en 1819 un code de règles où figure l'interdiction du tatouage. Il est décrit comme une

pratique qui doit être «abolie entièrement» car «appartenant aux anciennes et mauvaises habitudes ». De plus, dans la nouvelle société christianisée, les Polynésiens devant être entièrement habillés, la raison d'être même du tatouage disparaissait quasi complètement. En conséquence, la grande majorité des motifs ainsi que la technique même du tatouage furent à jamais perdues.

Le renouveau

Au début des années quatre-vingt, le *tatau* a repris une place majeure dans la société polynésienne avec une ré-appropriation et un renouveau de cette pratique séculaire. Bien sûr, son caractère sacré et son rôle de marqueur social, indissociable de la société traditionnelle, se sont fortement estompés. Le tatouage est devenu le porteur d'une forte revendication identitaire polynésienne. S'y ajoute bien évidemment une dimension esthétique. De nombreux jeunes Polynésiens se font maintenant tatouer.

Après avoir tâtonné et fait des recherches pour tenter de redécouvrir le sens initial des motifs - sens qui est définitivement perdu pour nombre d'entre eux - les tatoueurs polynésiens développent aujourd'hui leur art dans trois grandes directions : la reproduction des motifs traditionnels, la réalisation de motifs strictement décoratifs (comme par exemple des dauphins ou des raies Manta) et, depuis peu, certains d'entre eux réalisent des motifs entièrement nouveaux mais directement inspiré de la tradition.

Un reconnaissance internationale

Aujourd'hui, des tatoueurs sont en exercice dans pratiquement toutes les principales îles habitées de Polynésie française. Leur réputation et la beauté des *tatau* polynésiens sont telles qu'ils attirent les visiteurs extérieurs. Certains tatoueurs polynésiens exercent leur art dans nombre de grandes villes du monde comme Paris, Londres ou New-York. Le tatouage Polynésien a acquis une réputation internationale de par ses racines traditionnelles et son esthétique ethnique très en vogue.